



SYNDICAT MIXTE MARE ET LIBRON

10 PLACE DES LOGIS VERTS 34610 SAINT GERVAIS SUR MARE

PV Comité Syndical du 02 Mars 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le 02 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué à Magalas, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP.

Nombre de membres du comité : 32 titulaires.

Date de la convocation : 23/02/2026

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 26

Étaient présents : MARCHI J-C., BOSC A., SAUR S., COSTE C., ALLIES M., ALLIES J-P., CHABBERT J, ROQUE T., BOUCHE P., COMBES M., HERNANDEZ J., CROS R., VIGEANT P., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P., BORDES R., SALVAIRE M., VON HEES J., LERMET S., MATHIEU H., GACHES M., SAUVY P., FALIP J-L.

Excusés : GALTIER D., ROMERO J. (a donné procuration à BOUCHE P.), BOULOUIS S., ARIBAUD E., SAUTEREL A.L. (a donné procuration à COMBES M.), SAUTEREL S., MADALLE J., DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), BOLTZ J-C.

Secrétaire de séance : Philippe BOUCHE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Début de séance 09h00

DELIBERATIONS

Délibération N°1 : Approbation du procès-verbal de séance du comité syndical en date du 08 décembre 2025.

Monsieur le Président présente au comité syndical le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2025. Ce document n'appelle pas d'observation de la part des délégués. Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical approuve le contenu du procès-verbal.

Délibération N°2 : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 du budget EAU.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Délibération N°3 : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 du budget ASSAINISSEMENT.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Délibération N°4 : Modification du projet de traitement des eaux du forage de Fagairolles à Castanet-le-Haut et demande de subventions.

Le Président informe les membres du Comité qu'il est nécessaire de modifier le montant du projet de traitement des eaux du forage de Fagairolles qui avait été voté par délibération le 11/04/2025.

Le projet initial prévoyait l'installation de l'unité de traitement proche du forage. Cependant, suite à une analyse plus fine, il s'avère qu'une implantation proche du réservoir du Monument est plus judicieuse.

Il explique que la Commune de Castanet le Haut et ses hameaux sont alimentés par 4 sources qui se tarissent et ne suffisent plus à l'alimentation en eau potable de l'ensemble des abonnés, notamment en période d'étiage. La mise en service du forage de Fagairolles pourrait sécuriser l'alimentation en eau potable des abonnés.

L'Arrêté Préfectoral portant DUP concernant le captage de Fagairolles oblige la mise en place un système pour traiter les eaux brutes de ce forage avant toute mise en service. Suite à des analyses afin d'identifier le traitement le plus adéquat à mettre en place, il en ressort qu'une unité mobile d'ultrafiltration de 10m³/h s'avère la solution la plus optimale pour ce type de forage.

Ce dossier est prioritaire car nous devons répondre aux obligations de l'ARS et assurer notre mission de service public en garantissant une eau de qualité et en quantité suffisante.

Le Président propose de déposer des demandes de subventions auprès des financeurs pour ce projet estimé à 352 600.00 € HT par le Cabinet d'études IGEADT.

Après exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical, après délibération, décide :

- D'adopter le projet détaillé ci-dessus estimé à 352 600.00 € HT,
- De réaliser cette opération d'eau potable selon le principe de la Charte Qualité nationale des réseaux

d'eau potable,

- De mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC, du Conseil départemental de l'Hérault et de l'Etat (DETR) pour la réalisation de cette opération.

En raison de la non réception des Comptes Financiers Uniques définitifs, les votes seront reportés au prochain Comité syndical, ainsi que les affectations des résultats d'exploitation Eau et Assainissement.

En effet, une panne matérielle majeure a frappé Hélios, le système informatique central pour la gestion financière des collectivités locales et des hôpitaux publics. Cet incident, survenu le 5 février, a provoqué une interruption des échanges de données, bloquant l'exécution des dépenses et l'enregistrement des recettes. Face à cette situation critique, l'Assemblée nationale a décidé de lancer une mission d'évaluation pour comprendre les tenants et aboutissants de ce dysfonctionnement. L'interruption des flux de données a eu des conséquences directes sur le fonctionnement quotidien des administrations locales et des hôpitaux. Les retards de paiement, l'impossibilité de délibérer sur les comptes financiers et même le risque de reporter le vote du budget 2026 ont été évoqués. La mission d'évaluation devra donc examiner en détail les raisons techniques qui ont mené à cette interruption prolongée et évaluer les mesures prises pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

INFORMATIONS

AU FIL DE LA SEANCE

- Mme Combes fait part de son mécontentement envers le maître d'œuvre du Syndicat lors des travaux de renouvellement des réseaux rue Gambetta (tranche 1). En effet, elle estime qu'il y a eu une mauvaise coordination entre les MOE du Syndicat et de la Commune (travaux de voirie). Elle souhaite que le dossier de la tranche 2 soit bien préparé.

- Mme Combes intervient également à la demande de Mme Anne-Lise Sauterel, qui lui a donné procuration, afin de savoir où en est le projet de raccordement du réseau d'assainissement de Compeyre à Rosis.

M. Falip répond que ce projet est toujours à l'étude car il pose des problèmes de conception, ce qui est souvent le cas pour les travaux en habitat dispersé. Il en profite pour remercier les agents communaux mis à disposition par les communes en régie pour l'assainissement, qui travaillent dans ces hameaux.

Il rappelle l'historique de la construction de la STEP de Saint-Gervais sur Mare par la Commune, avant le transfert de compétence au Syndicat. Il précise qu'elle a été conçue pour 1000 Equivalent/habitants afin de recevoir les effluents des hameaux de Compeyre et de Cours. Cependant, la Commune de Rosis n'a pas réalisé de travaux de connexion avant le transfert de compétence.

- M. Alliès rappelle que la Commune de Castanet le Haut n'est pas alimentée par la ressource en eau de Fontcaude et qu'il est nécessaire d'utiliser le forage de Fagairolles pour éviter les manques d'eau potable pendant les périodes estivales. L'Arrêté Préfectoral portant DUP concernant ce captage oblige la mise en place un système pour traiter les eaux brutes de ce forage avant toute mise en service.

- Les élus ont décidé d'offrir une attention à Mme Combes et M. Marchi, pour leur travail au sein du Comité syndical, car ils ont décidé de cesser leurs fonctions. Il en a été de même pour M. Boltz lors de la réunion du bureau à Saint-Geniès de Varenal.

- Un mail sera adressé à toutes les communes du Syndicat pour leur demander de bien vouloir nommer deux délégués titulaires (pas de suppléant) lors de la séance d'installation des nouveaux conseils municipaux.

Pour les communes du secteur Libron (Magalas, Roquessels, Cabrerolles, Caussinijouls, Faugères, Laurens, Autignac et Saint-Nazaire de Ladarez) les délégués devront être approuvés par délibération de la Communauté de Communes des Avant-Monts. L'installation du nouveau Comité pourra alors avoir lieu (certainement deuxième quinzaine d'avril car les budgets doivent être votés le 30 avril maximum).

Fait à Saint Gervais sur Mare, le 05/03/2026

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc FALIP.

Le secrétaire de séance,
Philippe BOUCHE, Vice-Président



A large, loopy handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Philippe Bouche', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL', 'ST GERVAIS (Hérault)', and 'MARE et LIBRON' around the perimeter.